Commune mixte de Coeuve
Milieu du Village 45
2932 Coeuve

Tél. 032 466 92 56
administration@coeuve.ch
www.coeuve.ch

Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2026, 20h00 à la halle polyvalente de Coeuve

Convocation : par le Journal Officiel n° 21 du 5 juin 2026, ainsi que par tous ménages
Président : Edouard Roth
Scrutateurs : Claire Meylan Migy et Allan Briet
Ayants-droits : 15
Rappels de M. le Président : L'assemblée est enregistrée, les personnes qui prennent la parole doivent décliner leurs identités. Article 20 du règlement communal d'organisation sur les interventions. Suite à une directive du Délégué aux affaires communales, les noms des citoyens qui prennent la parole ne figurent plus sur le PV disponible sur le site internet et au panneau d'affichage. Les noms sont uniquement mentionnés sur la deuxième version consultable au secrétariat. Les membres des autorités communales ne sont pas concernés.

M. le Président salue les personnes présentes et avant de lire l'ordre du jour, demande au Conseil de prendre note que l'approbation des comptes soit présentée plus tôt dans l'année.

Ordre du jour :
1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2025.
2. Discuter et voter la nouvelle convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs (SEDRAC) et prévoyant une contribution de CHF 21'730.20 financée sur 3 ans.
3. Discuter et voter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025.
4. Divers.

Personne ne s'oppose à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2025

Aucune demande d'ajout ou de modification. Au vote à mains levées, le point 1 est approuvé à la majorité évidente.

2. Discuter et voter la nouvelle convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs (SEDRAC) et prévoyant une contribution de CHF 21'730.20 financée sur 3 ans.

M. le Président lit le point et cède la parole à Bruno Migy pour l'entrée en matière, qui reprend les explications de la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.
M. le Président présente Josiane Sudan et Jérémy Huber qui représentent la SEDRAC, exposent les changements au sujet de la nouvelle convention et leur cède la parole.
Par le biais d'une présentation Josiane Sudan explique les raisons d'une nouvelle convention, soit la planification par le plan directeur régional sur le plan territorial de la gestion des zones d'activités à l'échelle du District, qui doivent obligatoirement être intercommunales. Les Autorités communales et la SEDRAC qui gère l'ensemble de ces zones au nom des communes, souhaitent être actifs afin de limiter l'étalement urbain. Les zones se développant, les recettes doivent être distribuées à l'ensemble des communes de manière équitable. Le canton exige une telle convention soit

approuvée pour permettre le développement et l'accueil d'entreprises. Mme Sudan précise l'organigramme de la SEDRAC, la répartition des recettes selon les versements initiaux des communes, la nouvelle version selon le nombre d'habitants et une moyenne des trois dernières années. Jérémy Huber explique les éléments conservés dans la convention, soit les taux de préciputs des communes, les différentes recettes et redevances. Il détaille le tableau des « participations » financières des communes. Pour Coeuve, le Conseil propose un remboursement sur 3 ans pour un montant annuel de 7'243.40 CHF. Il détaille également les effets sur les recettes futures relatives à la nouvelle répartition. Pour Coeuve ça représente un retour d'investissement sur 6 ans, avec une augmentation annuelle estimée à ~3'700.— CHF, pour un montant actuel de ~3'400.— CHF. Les plans présentés définissent les zones historiques, actuelles et futures de la SEDRAC, soit à Boncourt, Bure et Courgenay. Le secteur de la « Flasa » permettra également un développement ainsi que le secteur de la gare routière à Porrentruy. Jérémy Huber précise que la nouvelle convention prendrait effet au 1er janvier 2026, avec un décalage de 2 ans sur le calcul et la répartition, soit applicable en 2028, que toutes les communes l'ont approuvée, Coeuve est la dernière à en prendre connaissance.
M. le Président ouvre la discussion de détail.
À un citoyen qui demande le nombre d'années relatif à ce versement supplémentaire de 3'700.— CHF et si les termes de la convention seront revus, Jérémy Huber explique le calcul de ce montant provisoire, définitif selon les recettes et autres, confirme qu'il est bien annuel et sans limite dans le temps tant que la convention n'est pas modifiée.
Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point 2, qui est approuvé à la majorité évidente.
M. le Président libère Josiane Sudan et Jérémy Huber.

3. <u>Discuter et voter les éventuels dépassements budgétaires et approuver les comptes 2025.</u>

M. le Président lit le point et cède la parole à François-Xavier Migy pour l'entrée en matière, qui reprend les explications mentionnées sur la publication officielle. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente.
M. le Président cède la parole à Laure Dargier, Administratrice des finances, qui rappelle les taux et montants liés à la quotité, taxes et autres, qui sont identiques à ceux de 2024.
M. le Président ouvre la discussion de détail.
Comme il n'y a pas de question et avant de céder la parole à Laure Dargier pour la suite, il propose que soit lu uniquement les chiffres en gras selon le document remis en tout ménage. Soumis au vote à mains levées, la proposition est approuvée à la majorité évidente.
Laure Dargier présente et explique selon chaque chapitre des comptes, les résultats positifs ou négatifs en comparaison au budget, soit les plus ou moins dépenses que prévues et/ou les plus ou moins rentrées d'argent que prévues. Les coûts en diminution suite à l'intégration de l'administration dans ses anciens locaux, les ventes au réseau BKW suite à l'installation des panneaux solaires, les frais de chauffage en diminution suite à l'installation de la nouvelle chaudière. Elle précise la forte augmentation de 142'500.—CHF de la charge communale à l'action sociale, soit pour un total de 808'300.—CHF. Au niveau des impôts, la part des personnes physiques sur le revenu est en légère et constante augmentation, mais mauvaise surprise d'éliminations d'impôts pour un montant total de 84'473.—CHF. Laure Dargier explique les financements spéciaux liés principalement au réseau des eaux, aux déchets et à la forêt. En conclusion, les comptes communaux 2025 bouclent avec un bénéfice de 186.70 CHF du compte général et 53'284.46 CHF du compte global.
M. le Président ouvre la discussion et comme il n'y pas de questions, cède la parole à Laure Dargier qui présente le bilan qui englobe les disponibilités, les impôts à recevoir, les actions, les dettes et

emprunts. Elle précise que la commune a reçu le solde d'un don qui sera comptabilisé sous 2026 et doit encore recevoir une subvention relative aux travaux d'assainissement.
M. le Président ouvre la discussion de détail.
Comme il n'y a pas de questions, il cède la parole à François-Xavier Migy pour la lecture du rapport de l'organe de révision et ensuite ouvre la discussion de détail.
Comme il n'y a pas de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point 3, qui est approuvé à la majorité évidente.

4. Divers

M. le Président lit le point et cède la parole au Conseil communal.
M. le Maire explique que concernant le dossier de rénovation du bâtiment « Le Gros Verger », les appartements seront disponibles à la location dès le 01.10.2026, qu'un est déjà réservé et espère que le cabinet médical a pu trouver ses marques dans ses nouveaux locaux. Les travaux d'aménagement des extérieurs débutent prochainement. Des journées portes ouverte auront lieus les 18 et 19 septembre prochain et la commune va profiter de fêter les 15 ans de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers). Il précise qu'il ne doit pas y avoir de grandes surprises au niveau du décompte final.

Bruno Migy rappelle que le plan d'affectation communal, soit le plan des nouvelles zones et leurs affectations, ainsi que le règlement communal sur les constructions, sont en dépôt public jusqu'au 10 juillet 2026. Les documents sont consultables sur le site internet et au secrétariat.
À un citoyen qui demande des précisions sur les terrains constructibles mais non bâtis, Bruno Migy répond que chaque terrain est signalé et noté, que plus la note est élevée plus le délai est court pour y construire. Il précise que c'est de la compétence du conseil pour imposer un délai et de conclure des modalités contractuelles.
À un citoyen qui demande de pouvoir prendre connaissance de ces terrains, Bruno Migy répond qu'ils sont disponibles sur le plan de valorisation (PVR) consultable à l'administration communale. Après une rapide discussion, le Conseil communal décide que le plan de valorisation pourra être disponible sur le site internet dans les meilleurs délais.
À une citoyenne qui demande si le délai pour construire sur ces zones de réserve débute dès la fin du dépôt public, Bruno Migy répond négativement, tout d'abord seront traités les oppositions.
À la question d'une citoyenne, Bruno Migy répond qu'à l'heure actuelle, la commune a reçu une opposition.

François-Xavier Migy explique que suite à l'enlèvement des bancs placés sur la place de l'école pendant le spectacle des Echaipouses, il a été décidé de placer ces 4 bancs ailleurs sur le territoire communal. Il précise que l'avis a été demandé aux ainés lors de leur coutumière rencontre et les emplacements à l'essai.
François-Xavier Migy explique que la halle dispose d'une nouvelle installation « sono », table de mixage, beamer fixe, micros, etc. afin que les utilisateurs puissent bénéficier d'un système moderne.
François-Xavier Migy explique que les rencontres des seniors les mardis se déroulent bien et qu'il est envisagé d'augmenter les activités.
Au sujet d'une remarque faite lors d'une précédente assemblée sur les déchets canins dans les champs et les chiens se promenant librement, François-Xavier Migy explique après renseignements auprès de l'office de l'environnement, le sujet a été évoqué mais finalement, le canton a décidé de ne rien entreprendre et confirme qu'il y a une absence de législation cantonale à ce sujet.
À une citoyenne qui demande s'il y a une amélioration sur les bords de route suite à l'installation de distributeurs de sachets et la pose de poubelles, François-Xavier Migy que c'est encore en phase de

test, que des rappels ont été faits auprès de propriétaires de chiens mais qu'il semble y avoir une amélioration.

Daniel Meyer rappelle les articles et informations relatifs au frelon asiatique, qu'il est important en raison de sa propagation de rester vigilant. Il précise les périodes de construction des nids et qu'en cas de doute sur l'existence d'un nid, veuillez contacter Jacques Choffat, personne de référence pour la commune de Coeuve.

À un citoyen qui demande si la ligne jaune sera à nouveau signalée depuis l'école jusqu'au petit chemin, Kevin Brahier répond positivement, que ça sera réalisé le lendemain ou surlendemain.

À un citoyen qui demande des précisions sur le fait que de nouvelles barrières ont été posées dans des champs au fond de la rue Lambert en direction du BEP et si des servitudes sont en vigueurs, Pierre-André Henzelin répond qu'aucune servitude ou droit de passage ne sont enregistrés au Registre Foncier pour le secteur concerné et qu'il faut juste s'assurer que les exploitants puissent accéder à leurs parcelles, ce qui est le cas et la mobilité douce est toujours accessible.

Comme il n'y a plus de questions ou remarques, M. le Président remercie l'assemblée communale pour sa participation, malgré la forte chaleur, le Conseil communal, l'administration et lève l'assemblée à 21h.15.

Le Président :	La Secrétaire :
Edouard Roth	Flore Brahier